



# COMMISSION DEPARTEMENTALE DISCIPLINE

## CONFIGURATION REGLEMENTAIRE Réunion restreinte télématique mercredi 23 avril 2025

### Procès-Verbal

Président : Jean GUYONNET

Etaient présents : André CALLET, Albert GUESNON, Christian MOTTELAY, Christian VANTHUYNE

**Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel pour les sanctions concernant l'ensemble des dispositions prises ci-dessous.**

#### Amendes administratives et Forfaits.

Considérant les articles 139 et 139bis des Règlements Généraux de la FFF.

« Tout manquement aux dispositions du présent article pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou l'Annexe 2 des présents Règlements Généraux »

Conformément aux règlements des Compétitions du District de Football du District  
Conformément à l'annexe 5 des règlements du District de Football du District – Dispositions financières.

<b>FORFAITS</b>					
N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
28824097	VILLERS BOCAGE US 3	Seniors	Depart 3 - A	FORFAIT (1)	50,00 €
29194569	CORMELLES ES 2	Seniors	Depart 3 - D	FORFAIT (1)	50,00 €
29194570	COLOMBELLES CL 2	Seniors	Depart 3 - D	FORFAIT (2)	50,00 €
29430003	CAEN SUD OUEST FC 1	Seniors Féminines	Inter District - U	FORFAIT (1)	50,00 €
29486358	AGNEAUX FC 22	U 18	Inter District - U	FORFAIT (1)	20,00 €
53116597	LE TOURNEUR US 1	Seniors Féminines à 8	Depart - B	FORFAIT (2)	20,00 €
53123912	THAON BRETTEVILLE FC 22	U 18	Depart 3 - B	FORFAIT (1)	20,00 €
53285817	BOURGUEBUS SOLIERS F 1	U 13 F	Coupe Féminin - U	FORFAIT	40,00 €
53285819	CAEN AG FOOTBALL 1	U 13 F	Coupe Féminin - U	FORFAIT	40,00 €

Les présentes décisions de la Commission, sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, sous l'une des formes définies à l'article 190 des règlements généraux de la Ligue de Football de Normandie.

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON